



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/48  
22 avril 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-quatorzième réunion  
Bangkok, 18-22 mai 2015

**PROPOSITION DE PROJET : THAÏLANDE**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) Banque mondiale /  
Gouvernement du Japon

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS THAÏLANDE

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	Banque mondiale (principale), Japon	68 <sup>e</sup>	15% d'ici 2018

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2013	863,32 (tonnes PAO)

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2013	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				0,9	1,4				2,3
HCFC-124					0,1				0,1
HCFC-141b		179,3				20,6			199,9
HCFC-22				402,5	256,9				659,4
HCFC-225						1,0			1,0
HCFC-225ca						0,3			0,3
HCFC-225cb						0,4			0,4

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010	927,6	Point de départ des réductions globales durables:	943,28
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée	234,72	Restante	708,56

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	Total
Banque mondiale	Élimination des SAO (tonnes PAO)	119,2	31,2	10,2	7,7	24,5	192,8
	Financement (\$US)	11 455 585	3 277 990	1 070 000	806 384	2 577 181	19 187 140

(VI) DONNÉES DU PROJET		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		n/a	927,6	927,6	834,84	834,84	834,84	834,84	n/a	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		n/a	927,6	927,6	834,84	834,84	834,84	788,46	n/a	
Financement convenu (\$US)	Banque mondiale	Coûts du projet	4 817 166	9 706 154	1 000 000	3 063 542	1 000 000	753 630	2 408 580	22 749 072
		Coûts d'appui	337 202	679 431	70 000	214 448	70 000	52 754	168 601	1 592 436
	Japon	Coûts du projet	302 965	0	0	0	0	0	0	302 965
		Coûts d'appui	39 385	0	0	0	0	0	0	39,385
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet	5 120 131	0	0	0	0	0	0	5 120 131	
	Coûts d'appui	376 587	0	0	0	0	0	0	376 587	
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts du projet	0		0	9 706 154	0	0	0	9 706 154	
	Coûts d'appui	0		0	679 431	0	0	0	679 431	

\*La deuxième tranche aurait dû être soumise en 2013.

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	À examiner individuellement
--	-----------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Thaïlande, la Banque mondiale, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a présenté à la 74<sup>e</sup> réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)<sup>1</sup>, d'un montant de 9 706 154 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 679 431 \$US pour la Banque mondiale seulement. La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 à 2016.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le gouvernement de la Thaïlande a indiqué une consommation de 863,32 tonnes PAO de HCFC en 2013 et une consommation estimative de 864,35 tonnes PAO pour 2014, soit des quantités inférieures à la cible de consommation de 927,51 tonnes PAO. Le Tableau 1 indique la consommation de HCFC pour 2010-2014.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en Thaïlande (données de l'Article 7 pour 2010-2014)**

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014*	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	14 780,73	11 445,76	16 821,19	11 988,86	11 984,35	13 028,60
HCFC-123	140,16	134,53	198,88	113,47	136,06	159,75
HCFC-124	6,80	2,99	2,99	4,03	4,41	3,41
HCFC-141b	1 921,47	1 620,23	2 028,98	1 817,37	1 830,46	1 865,93
HCFC-142b	0	0	0	0	0	1,81
HCFC-225**	40,72	28,62	45,91	37,64	39,35	54,60
<b>Total HCFC (tm)</b>	<b>16 889,88</b>	<b>13 232,13</b>	<b>19 097,95</b>	<b>13 961,37</b>	<b>13 994,63</b>	<b>15 114,10</b>
HCFC-141b dans les polyols importés	0	160,53	182,23	53,86	92,29	142,50***
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	812,94	629,52	925,17	659,39	659,14	716,57
HCFC-123	2,80	2,69	3,98	2,27	2,72	3,19
HCFC-124	0,15	0,07	0,07	0,09	0,10	0,08
HCFC-141b	211,36	178,23	223,19	199,91	201,35	205,25
HCFC-142b	0	0	0	0	0	0,12
HCFC-225**	1,20	0,84	2,24	1,66	1,04	2,30
<b>Total HCFC (tonnes PAO)</b>	<b>1 028,45</b>	<b>811,35</b>	<b>1 154,65</b>	<b>863,32</b>	<b>864,35</b>	<b>927,51</b>
HCFC-141b dans les polyols importés	0	17,66	20,05	5,92	10,15	15,67***

\*Estimations dans le PGEH

\*\*Incluant la consommation de HCFC-225, HCFC-225ca et HCFC-225cb

\*\*\*Consommation moyenne 2007-2009

3. La consommation élevée de HCFC-22 et de HCFC-141b en 2012 était due aux provisions accumulées par le secteur de la fabrication en prévision des mesures de réglementation. En 2013, le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés a été remplacé en partie par des polyols mélangés en Thaïlande. En 2014, la consommation de HCFC-141b pur et/ou contenu dans les polyols prémélangés a augmenté en raison des provisions accumulées avant l'entrée en vigueur des mesures de réglementation en 2015.

<sup>1</sup> La deuxième tranche aurait dû être soumise en 2013.

*Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays (PP)*

4. Le gouvernement de la Thaïlande a communiqué, dans le rapport de mise en œuvre du PP en 2013, des données sur la consommation sectorielle de HCFC, qui correspondent aux données soumises au titre de l'Article 7. Le rapport sur le PP de 2014 sera soumis d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

*Cadre juridique*

5. En janvier 2013, le ministère des Travaux industriels (MTI) a établi un système de quota d'importation de HCFC. Il a également passé en revue les règlements régissant les matières inflammables et a mené une étude d'évaluation de risques visant à faciliter la sécurité de l'introduction du HFC-32 (considéré comme un frigorigène légèrement inflammable) dans la fabrication et l'installation d'unités de climatisation de pièce. Les normes en vigueur de l'industrie interdisent l'installation, l'entretien et le chargement de ces climatiseurs avec des frigorigènes hautement inflammables.

*Secteur de la fabrication*

6. En novembre 2014, la Banque mondiale a signé un accord de subvention avec la banque d'épargne gouvernementale Government Savings Bank (GSB) afin d'aider la reconversion de 12 fabricants de climatiseurs individuels et de 184 fabricants de mousse de polyuréthane (PU) inclus dans la phase I du PGEH. Le MTI a apporté un soutien de politique et de réglementation afin d'assurer une élimination durable et de superviser la mise en œuvre des plans de gestion environnementale des entreprises et la mise au rebut des équipements de base.

*Fabrication de climatiseurs individuels*

7. Le MTI a aidé 12 entreprises à établir leurs plans de gestion environnementale, tandis que la GSB a vérifié leur consommation de HCFC et leur équipement de base, et soumis des propositions de sous-projets. De novembre 2014 et mars 2015, dix sous-projets d'entreprises ont été approuvés (49,54 tonnes PAO) et des accords de subvention ont été signés. En mars 2015, quatre de ces sous-projets (19,63 tonnes PAO) ont terminé l'acquisition de l'équipement et deux autres (5,87 tonnes PAO) ont commencé leurs plans d'acquisition. Le montant total des fonds engagés est de 7 633 899 \$US.

8. Deux entreprises (Better Living et Pan Tycoon (2,31 tonnes PAO)) ont informé la GSB qu'elles ne demanderont pas de subvention au projet et qu'elles élimineront le HCFC-22 avec leurs propres fonds. La Banque mondiale prévoit de réattribuer ces fonds initialement destinés à ces entreprises (880 950 \$US) à d'autres activités d'élimination de HCFC admissibles en 2015.

9. La vérification des projets de dix entreprises en cours d'exécution a montré une consommation actuelle de 838,6 tm de HCFC, qui est inférieure à la consommation de 900,7 tm enregistrée au moment de la soumission du PGEH. Les surcoûts connexes étaient donc plus faibles, résultant en un solde de 251 870 \$US. Le gouvernement de la Thaïlande et la Banque mondiale ont décidé de maintenir l'élimination à 900,7 tm à partir du point de départ pour réduire la consommation admissible et utiliser le solde pour les activités qui contribuent à assurer et poursuivre les réductions de HCFC. Sur ce montant, la Banque mondiale propose de déboursier 154 853 \$US pour un programme de formation d'instructeurs à l'installation et à l'entretien de matériel de climatisation à base de HFC-32; le solde de 97 017 \$US sera réattribué lorsque la prochaine tranche du PGEH sera soumise.

Fabrication de mousses PU

10. Le MTI a mis sur pied un cadre de gestion environnementale pour les entreprises de mousses, afin de les reconverter au cyclopentane, et il a aidé cinq de ces entreprises à établir leurs plans de gestion environnementale. La GSB a visité les cinq entreprises pour vérifier leur consommation de HCFC et leur équipement de base et a soumis des propositions de sous-projets. Les sous-projets des cinq entreprises ont été approuvés (25,08 tonnes PAO) et des accords de sous-subsidation ont été signés entre novembre 2014 et mars 2015. En date de mars 2015, une entreprise (1,35 tonnes PAO) a terminé l'acquisition d'équipement, et trois autres (15,43 tonnes PAO) ont commencé le processus d'acquisition. La cinquième entreprise (8,30 tonnes PAO) n'a pas encore commencé l'acquisition. Le montant total des engagements est de 1 994 612 \$US.

Assistance technique

11. Les activités d'assistance technique suivantes ont été réalisées durant la première tranche:
- (a) Le MTI a établi un comité directeur interministériel<sup>2</sup> chargé d'offrir des conseils et un soutien juridique pour l'introduction de technologies de climatisation à base de HFC-32 en Thaïlande;
  - (b) Le MTI a commandé une évaluation de risques des équipements de climatisation à base de HFC-32, qui a permis au comité directeur et au Département des travaux publics d'autoriser l'utilisation, dans les tours d'immeubles, de climatiseurs à base de HFC-32 avec une capacité de refroidissement maximale de 36 000 unités thermiques britanniques (BTU)<sup>3</sup> par heure. Pour des appareils plus gros, la certification par des ingénieurs qualifiés sera requise;
  - (c) La FTI a organisé un voyage d'étude technique à Kobe, au Japon, à l'intention des représentants locaux de l'industrie de la climatisation pour les former à l'évaluation des risques de la technologie à base de HFC-32 pour les climatiseurs à grande capacité de refroidissement (supérieure à 36 000 BTU par heure);
  - (d) Deux visites d'étude des installations de Daikin au Japon ont été organisées à l'intention des fabricants locaux de climatiseurs pour les familiariser complètement à l'utilisation de la nouvelle technologie à base de HFC-32 et leur donner une meilleure compréhension des accords de transfert de technologie offerts par Daikin;
  - (e) En collaboration avec la FTI et le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI) du Japon, le MTI et la GSB ont aidé douze fabricants locaux de climatiseurs individuels à conclure des accords de non-assertion avec Daikin (Japon), qui permettront aux fabricants locaux d'utiliser gratuitement la technologie à base de HFC-32 pour leur production de climatiseurs et de commercialiser sans aucune restriction leurs nouveaux produits sur les marchés nationaux et internationaux;

---

<sup>2</sup> Comprend des représentants du MTI, du ministère des Travaux publics, de l'Administration métropolitaine de Bangkok, de l'Institut des normes industrielles de Thaïlande, du ministère des Transports, du ministère du Perfectionnement professionnel, de l'Autorité de production électrique de Thaïlande, de l'Institut électrique et électronique, de la Fédération de l'industrie thaïe (FTI), du Bureau des matières dangereuses et du Bureau juridique du MTI.

<sup>3</sup> La BTU est la quantité d'énergie nécessaire pour élever ou pour baisser de 1 degré Fahrenheit la température de 1 lb d'eau.

- (f) La GSB a également élaboré le cadre de références de l'acquisition d'assistance technique pour les fabricants locaux de climatiseurs en vue de reconvertir leurs installations de production à la technologie à base de HFC-32 et d'établir des procédures d'entretien pour les techniciens d'entretien et de réparation. Les résultats de cette activité seront utilisés dans d'autres activités d'assistance technique, notamment le programme de formation d'instructeurs aux bonnes pratiques d'entretien des équipements à base de HFC-32 AC, ainsi que leur inclusion dans les programmes d'enseignement des instituts de formation en Thaïlande;
- (g) Grâce à l'assistance technique pour le développement, la fabrication et la livraison de compresseurs à base de HC et de CO<sub>2</sub> utilisés dans la réfrigération commerciale, l'entreprise bénéficiaire a déjà effectué les travaux de recherche et de développement sur les compresseurs, des prototypes sont en cours de construction et un test d'endurance se tiendra en 2015; et
- (h) Dans le secteur des mousses, deux réunions avec des fournisseurs de polyols se sont tenues en 2013 et 2014; et les produits de remplacement suivants à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) ont été identifiés: l'eau; la formule à taux réduit de HFC-245fa, et la formule à taux réduit de HFO. Dans le cadre de ces consultations, une proposition a été élaborée et soumise à la 74e réunion conformément à la décision 72/40, en vue d'un projet de démonstration de solutions de rechange à faible PRP pour les fabricants de systèmes d'extinction à mousse.

*Groupe de mise en œuvre et de surveillance des projets (GMSP)*

12. Comme il y a deux agences d'exécution participant à l'exécution du projet (la GSB et le MTI), deux GMSP ont été établis. Le GMSP de la GSB est responsable de la mise en œuvre des activités de reconversion et d'assistance technique dans le secteur de la fabrication au niveau de l'entreprise. Le GMSP du MTI aide à l'obtention de l'approbation des sous-projets et des plans de mise au rebut, surveille la mise en œuvre et l'élimination durable des HCFC au niveau de l'entreprise, fournit de l'assistance technique aux instituts de formation et aux organismes non-gouvernementaux, assiste dans la répartition des quotas annuels d'importation de HCFC et facilite le travail du consultant indépendant chargé de vérifier la consommation annuelle de HCFC. Les deux GMSP ont établi conjointement un manuel de mise en œuvre de projets décrivant en détail les procédures de chaque cycle de sous-projet.

Niveau de décaissement de fonds

13. En date d'avril 2015, sur le montant de 5 120 131 \$US approuvé jusqu'ici (4 817 166 \$US pour la Banque mondiale et 302 965 \$US pour le gouvernement du Japon), 1 133 293 \$US (22,1 %) avaient été décaissés (1 104 883 \$US pour la Banque mondiale et 28 410 \$US pour le gouvernement du Japon). Le solde de 3 986 838 \$US sera décaissé en 2015.

14. Le gouvernement de la Thaïlande a contribué 96 200 \$US en cofinçant l'évaluation des risques posés par la technologie basée sur le HFC-32, les voyages d'étude, l'attribution des quotas en 2013 et 2014, ainsi que les réunions du comité directeur sur le HFC-32. Jusqu'ici, un cofinancement de 840 881 \$US a été requis dans les accords signés avec les entreprises suivantes: Thrub Thong Hou, Saijo Denki International, United Tech Devl et Lucky Star Universal.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche du PGEH

15. Le gouvernement de la Thaïlande exécutera les activités décrites ci-après:

*Secteurs de la fabrication*

16. Toutes les entreprises de climatisation admissibles termineront leur reconversion d'ici la fin de 2016, comme prévu. Pour le secteur des mousses, des accords supplémentaires de sous-subsidation seront conclus avec des entreprises de mousses importantes qui se reconvertiront au cyclopentane en 2015. En outre, la GSB et le groupe de mousses PU du FTI mettront au point une démarche de rationalisation des procédures pour apporter des subventions aux petites et moyennes entreprises (PME) d'ici la fin de septembre 2015.

17. Tous les fournisseurs de polyols soumettront au MTI la liste de leurs clients dans le secteur des mousses de vaporisation. Cela permettra au MTI d'inscrire toutes les entreprises de mousses de vaporisation qui seront autorisées à utiliser le HCFC-141b au-delà de 2016. Cette base de données constituera un outil important permettant au MTI de suivre la consommation du HCFC-141b au-delà de 2015, lorsque son utilisation dans d'autres applications sera interdite.

*Assistance technique*

18. Elle comprend les éléments suivants:

- (a) Apport d'assistance technique à l'appui de l'élimination du HCFC-22 dans le secteur de la climatisation, dans le cadre d'ateliers sur les frigorigènes respectueux du climat pour les systèmes de climatisation petits et grands;
- (b) Achèvement des procédures de sécurité et des manuels de formation sur la fabrication, l'installation et l'entretien des climatiseurs à base de HFC-32;
- (c) Élaboration de normes et de cadre de réglementation en vue de l'introduction d'efficacité énergétique dans les climatiseurs à base de HFC-32;
- (d) Transfert de technologie à 53 micro-entreprises de mousses, à terminer d'ici décembre 2017; et
- (e) Programme de formation d'instructeurs à l'installation et à l'entretien de matériel de climatisation à base de HFC-32, qui utilisera le solde de 154 853 \$US restant de la reconversion du secteur de fabrication de climatiseurs.

*GMSP*

19. Durant la prochaine tranche, le GMSP de la GSB continuera à établir de nouvelles propositions de sous-projets et de nouveaux accords de sous-subsidation, afin de mettre en œuvre les sous-projets pour lesquels des accords de sous-subsidation ont déjà été signés, et de participer aux activités de formation et aux ateliers.

20. Le GMSP du MTI facilitera l'approbation de nouveaux accords de sous-subsidation compte tenu de l'admissibilité, des plans de mise au rebut et de l'exécution des plans de gestion environnementale; il assistera également la tenue des réunions trimestrielles des comités directeurs; établira les mandats des activités d'assistance technique; assurera des services de consultation et organisera des ateliers et des sessions de formation afin d'informer les parties prenantes du projet de la nécessité d'éliminer les HCFC et d'éviter les produits de remplacement à PRP élevé.

21. Les fonds requis pour le plan d'action de la deuxième tranche sont indiqués dans le Tableau 2.

**Tableau 2. Plan of action de la phase I de la deuxième tranche**

Activité	Fonds requis (millions \$US)
Achèvement de la reconversion des fabriques de climatiseurs de pièce	5,05
Reconversion du secteur de production de mousses PU, sauf les mousses de vaporisation	4,66
Activités d'assistance technique	
GMSP	
<b>Total</b>	<b>9,71</b>

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Rapport sur la consommation de HCFC

##### *Rapport de vérification*

22. Au moment de la publication du présent document, la vérification de la consommation de HCFC en 2014 était encore en cours. En conséquence, en application de la décision 72/19, les fonds approuvés pour la deuxième tranche ne seront pas transférés aux agences d'exécution tant que le Secrétariat n'aura pas examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement de la Thaïlande est en conformité avec le Protocole de Montréal et avec l'accord signé entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

23. Le gouvernement de la Thaïlande applique un système de licences d'importation et de quotas des HCFC depuis 2013. Le Tableau 3 indique les quotas alloués et les importations réelles en 2013 et 2014.

**Tableau 3. Quota d'importation et importations réelles de HCFC**

HCFC (tm)	2013		2014	
	Quota	Réelle	Quota	Réelle
HCFC-22	13 072	12 318	13 072	11 984
HCFC-141b	1 837	2 028	1 837	1 830
HCFC-142b	4	0	4	0
HCFC-123	154	116	154	136
HCFC-124	7	4	7	4
HCFC-225ca/cb	42	38	42	39
<b>Total</b>	<b>15 115</b>	<b>14 504</b>	<b>15 115</b>	<b>13 995</b>

24. Comme l'explique la Banque mondiale, les importations réelles de HCFC-22 étaient inférieures aux quotas d'importation pour 2013 et 2014, les entreprises multinationales (qui ne sont pas admissibles au financement) ayant déjà commencé l'introduction de produits de remplacement au HCFC-22 (par exemple, Daikin a déjà lancé ses lignes de produits au HFC-32). La raison pour laquelle les importations réelles de HCFC-141b en 2013 étaient supérieures au quota attribué était qu'une entreprise importait du HCFC-141b en utilisant une ancienne licence encore valide en 2013. Ceci a eu lieu durant la période de transition pour le passage de la durée de validité des licences d'importation de trois ans à un an à compter de 2012. Le cas ne se répétera pas puisque toutes les licences ont depuis été converties à une période de validité d'un an.

25. La raison pour laquelle les importations réelles de 2013 par substance étaient supérieures à la consommation de HCFC indiquée pour la même année (Tableau 1) est que, jusqu'en 2013, les données douanières étaient utilisées comme base pour les comptes rendus, tandis que les informations figurant dans le Tableau 3 provenaient du MTI, et étaient plus exactes en raison d'une meilleure classification des substances. Dans les deux cas, les importations de HCFC sont inférieures à la consommation maximale permise. Depuis 2014, la base des comptes rendus est les données du MTI et les deux séries de données sont vérifiées par croisement. Le MTI a confirmé que les importations réelles de HCFC-141b en 2014 ne dépassaient pas la limite des quotas d'importation pour 2014, comme le montre le Tableau 3.

26. Le gouvernement de la Thaïlande a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2015 dans les limites de 90 % de la consommation de référence. Pour les années ultérieures, les quotas annuels seront fondés sur les niveaux autorisés au titre du Protocole de Montréal et de l'Accord.

#### *Secteur de la fabrication*

27. Le Secrétariat a préparé le tableau ci-après (Tableau 4) sur l'avancement de la mise en œuvre dans les secteurs de fabrication inclus dans la phase I, sur la base des informations fournies par la Banque mondiale.

**Tableau 4. Progrès réalisés dans les secteurs de fabrication en Thaïlande**

Secteur	État de mise en œuvre		Entreprises*	Consommation (tonnes PAO)*	Date estimative d'achèvement
Fabrication de climatiseurs	Plan d'acquisition achevé		4	19,63	Déc. 2016
	Début d'exécution du plan d'acquisition		2	5,87	Déc. 2016
	Accord signé		4	24,03	Déc. 2016
	Peuvent ne pas participer		2	2,31	AD**
	<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>51,85</b>	
Fabrication de mousses PU	Grandes entreprises (23)	Plan d'acquisition achevé	1	1.35	Déc. 2015
		Début d'exécution du plan d'acquisition	3	15.43	Déc. 2015
		Accord signé	1	8.30	Déc. 2015
		Accord à signer	18	45.28	Déc. 2016
	PME	Accord à signer	108	95.01	AD**
	Micro-entreprises	Accord à signer	53	0.48	Déc. 2017
	<b>Total</b>		<b>184</b>	<b>165,85</b>	

\*Selon le PGEH approuvé

\*\* AD – à déterminer

#### *Secteur de fabrication de climatiseurs de pièce*

28. Le Secrétariat a constaté que, malgré les retards dans le lancement de la mise en œuvre du PGEH (pour des raisons extérieures indépendantes de la volonté de la Banque mondiale), il y a eu des progrès dans ce secteur où dix des douze entreprises ont déjà commencé leur reconversion. Comme l'indique le PGEH, les entreprises avaient déjà accumulé des stocks de HCFC-22 (achetés avant décembre 2014) et se sont engagées à terminer leur reconversion d'ici la fin de 2016, comme prévu initialement. L'interdiction prévue d'utiliser le HCFC-22 dans la fabrication d'équipement de climatisation et d'importer de l'équipement de climatisation à base de HCFC-22 (avec une capacité refroidissante inférieure à 14,5 kW) avant le 1er janvier 2017 sur le marché thaïlandais et de vendre des climatiseurs à base de HCFC-22 sur le marché thaïlandais avant le 31 décembre 2017 a été mise en place comme prévu, conformément à la décision 68/39(d).

29. À ce propos, la Banque mondiale a signalé deux changements:

- (a) Réattribution de 880 950 \$US destinés à deux entreprises, Better Living et Pan Tycoon, qui ne participent pas au plan. La Banque mondiale a indiqué que les fonds pourraient servir à soutenir la reconversion d'autres entreprises admissibles ou à établir un programme de certification de techniciens de la climatisation. Le gouvernement de la Thaïlande étudie toujours la situation et ne prendra une décision qu'au moment de la soumission de la demande de financement de la troisième tranche, qui est prévue pour la 75<sup>e</sup> réunion. Le Secrétariat a indiqué que cela pourrait constituer un changement important de la stratégie de la phase I, et la Banque mondiale devra inclure une justification du changement proposé, ainsi qu'une proposition détaillée indiquant les activités à entreprendre avec les fonds et l'élimination connexe de HCFC. Des ajustements à l'Accord pourraient être requis pour prendre en compte les déductions supplémentaires de HCFC au point de départ avec les nouvelles activités proposées; et
- (b) Réattribution d'un solde non engagé de 154 853 \$US du secteur de fabrication de climatiseurs à une activité d'assistance technique afin de faciliter la sécurité de l'installation et de l'entretien de climatiseurs à base de HFC-32 produits par les entreprises reconverties. Le Secrétariat a noté que l'activité proposée est complémentaire à la reconversion des entreprises de fabrication de climatiseurs et contribuera à la facilitation et au maintien de la technologie de remplacement retenue.

#### Secteur de fabrication de mousse PU

30. Notant que la phase I du PGEH incluait 23 entreprises de mousses, 108 PME et 53 micro-entreprises (165,8 tonnes PAO), le Secrétariat a demandé des explications sur le faible nombre d'entreprises qui ont signé les sous-accords jusqu'ici (cinq grandes entreprises). La Banque mondiale a expliqué que la plupart des entreprises de mousses couvertes par le plan sont des PME qui ont besoin d'assistance intensive pour préparer les propositions de sous-projets. La Banque mondiale a également présenté les informations ci-après:

- (a) La reconversion au HC des 18 grandes entreprises restantes est prévue pour 2015- 2016, achevant la reconversion du groupe de 23 grandes entreprises avec une consommation totale de 70,4 tonnes PAO (les reconversions devrait prendre un an, sauf s'il faut relocaliser l'usine); et
- (b) Les entreprises de formulation et les fournisseurs de polyols qui devaient apporter une assistance aux 108 PME et aux 53 micro-entreprises, dont la consommation combinée est de 95,5 tonnes PAO, hésitaient à contacter leurs clients, parce que leur financement n'avait pas encore été obtenu. Afin d'accélérer la mise en œuvre de la reconversion, le MTI a accepté d'annoncer la disponibilité des fonds dès que la deuxième tranche de financement sera approuvé, et d'inviter toutes les entreprises de mousse à indiquer leur intention de participer au projet d'ici la fin de septembre 2015. Ceci permettra au MTI et à la GSB d'attribuer les fonds et de signer des accords de sous-subsvention avec toutes les entreprises de mousse. La reconversion des PME est plus aisée que celle des grandes entreprises, car les produits de remplacement ne sont pas inflammables.

31. Compte tenu de l'importance du plan du secteur des mousses (71 % des réductions de PAO dans la phase I), de la période de mise en œuvre qui reste avant l'interdiction du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et de l'incertitude actuelle de la reconversion des PME durant la phase I, le Secrétariat et la Banque mondiale sont convenus que, au titre de la soumission pour la prochaine tranche de financement, la Banque mondiale inclura un plan d'action concret pour le secteur des mousses, indiquant les entreprises de mousses à reconvertir et le calendrier connexe.

32. Concernant l'engagement de mettre en place l'interdiction d'utiliser le HCFC-141b pour la production de mousses et l'interdiction d'importer du HCFC-141b dans les polyols prémélangés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Banque mondiale a indiqué que le MTI est toujours prêt à restreindre l'utilisation du HCFC-141b dans toutes les applications, à l'exception de la mousse de vaporisation, d'ici la fin de 2015 dans le cadre de son mécanisme d'octroi de licences d'importation. Cette restriction est appuyée par les entreprises de formulation. Le MTI examine la possibilité d'accorder des exemptions d'un an, s'il y a lieu, aux entreprises qui confirmeraient leurs plans d'éliminer graduellement le HCFC-141b.

#### Modifications à l'Accord

33. Le Secrétariat a constaté que l'Accord conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif contient deux valeurs erronées de la consommation cible pour l'année 2018 aux lignes 1.1 et 1.2 de l'Appendice 2-A. Ces deux valeurs étaient exactes dans le projet d'Accord reproduit dans l'Annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/41, mais elles n'étaient pas reproduites comme il faut dans l'Accord final figurant dans l'Annexe XXIII au rapport de la 68<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/53). La valeur de la réduction des substances de l'Annexe C, Groupe I, au titre du Protocole de Montréal pour 2018 devrait être de 834,84 tonnes PAO et non pas 881,21 tonnes PAO (ligne 1.1), tandis que la consommation maximale autorisée des substances de l'Annexe C, Groupe I pour 2018 devrait être de 788,46 tonnes PAO et non pas 881,21 tonnes PAO (ligne 1.2). Comme une proposition sera soumise pour réattribuer les fonds pour la prochaine tranche, et qu'une modification de l'Accord pourrait être requise, il est proposé de réviser l'Accord lorsque la prochaine tranche sera soumise.

#### Conclusion

34. Le Secrétariat a noté que, malgré les difficultés à démarrer les activités du PGEH, le gouvernement de la Thaïlande et la Banque mondiale ont enregistré des progrès avec plusieurs activités avant même la signature de l'accord de mise en œuvre en novembre 2014. Un système opérationnel de licences et de quotas est en place, les consommations de HCFC en 2013 et en 2014 (sous réserve de confirmation après vérification) sont inférieures au niveau de référence et les quotas d'importation établis pour 2015 sont à 90 % de la valeur de référence. Des mesures de réglementation sont appliquées pour faciliter l'introduction de la technologie à base de HFC-32 dans le secteur de la climatisation, dix des douze fabricants de climatiseurs ont déjà commencé la reconversion de leurs usines, cinq entreprises de mousses ont signé des sous-accords pour commencer la mise en œuvre et un certain nombre d'activités d'assistance technique ont été exécutées, visant essentiellement à faciliter l'introduction du HFC-32. La Banque mondiale et le gouvernement du Japon ont déboursé 22 % des fonds approuvés. Le Secrétariat a noté par ailleurs que 5,1 millions \$US ont été approuvés jusqu'ici, et que la Banque mondiale a engagé 9,6 millions \$US dans des activités d'investissement en cours dans les secteurs de fabrication de climatiseurs et de mousses. L'approbation de la deuxième tranche permettra au Gouvernement et à la Banque mondiale de respecter les engagements placés et de commencer de nouveaux projets dans le secteur de fabrication des mousses.

#### **RECOMMANDATION**

35. Le Comité exécutif est invité à envisager de prendre les mesures suivantes:

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Thaïlande;

(b) Approuver:

- (i) La réattribution du solde de 154 853 \$US du projet d'investissement dans la fabrication de climatiseurs à un programme de formation d'instructeurs à l'installation et à l'entretien d'équipements de climatisation à base de HFC-32, étant entendu que le gouvernement de la Thaïlande maintiendra son engagement à éliminer les HCFC approuvé dans le PGEH; et
- (ii) La deuxième tranche de la phase I du PGEH de la Thaïlande, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2015-2016, pour un montant de 9 706 154 \$US, plus les coûts de soutien d'agence de 679 431 \$US pour la Banque mondiale, étant entendu que les fonds approuvés ne seront pas transférés à la Banque mondiale tant que le Secrétariat n'aurait pas examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement de la Thaïlande est en conformité avec le Protocole de Montréal et avec l'Accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif.

\_\_\_\_\_